

Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique au cours de l'année n pour insuffisance cardiaque (IC) (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale), ou pour complication aiguë, c'est-à-dire pour cardiopathie hypertensive avec IC, cardionéphropathie hypertensive avec IC ou sans précision, foie cardiaque ou œdème aigu pulmonaire (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale) avec un diagnostic associé ou diagnostic relié d'IC. L'épisode aigu d'IC prime sur l'IC chronique.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 153 200 personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë, dont 52% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 80 ans et 83 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 73%, dont 58% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 2,65‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 2,77‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,34‰ sont prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë, contre 0,23‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,53‰ contre 0,24‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	100	300	3 300	7 300	16 000	47 000	74 100
Taux brut	0,02‰	0,05‰	0,48‰	2,27‰	5,88‰	24,02‰	2,76‰
Femmes							
Effectif	100	300	1 700	3 300	9 100	64 700	79 200
Taux brut	0,03‰	0,04‰	0,21‰	0,85‰	2,71‰	20,08‰	2,55‰
Total							
Effectif	300	600	5 000	10 600	25 100	111 800	153 200
Taux brut	0,02‰	0,04‰	0,33‰	1,5‰	4,13‰	21,57‰	2,65‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	8 800	2,72‰	2,75‰	9 300	2,51‰	2,62‰	18 100	2,61‰	2,67‰
Bourgogne-Franche-Comté	3 500	3,20‰	2,88‰	3 700	2,91‰	2,66‰	7 200	3,04‰	2,74‰
Bretagne	3 400	2,73‰	2,81‰	3 700	2,54‰	2,57‰	7 200	2,63‰	2,65‰
Centre-Val de Loire	3 200	3,19‰	2,89‰	3 300	2,80‰	2,64‰	6 500	2,98‰	2,75‰
Corse	400	3,30‰	2,74‰	300	2,58‰	2,32‰	700	2,91‰	2,52‰
Grand Est	6 500	3,01‰	3,01‰	7 300	2,93‰	3,02‰	13 800	2,97‰	3,00‰
Guadeloupe	400	2,31‰	2,22‰	300	1,72‰	1,99‰	700	1,98‰	2,06‰
Guyane	100	1,43‰	3,01‰	< 100	0,79‰	2,12‰	200	1,08‰	2,60‰
Hauts-de-France	6 900	2,77‰	3,45‰	7 900	2,79‰	3,43‰	14 800	2,78‰	3,41‰
Ile-de-France	12 400	2,41‰	2,92‰	13 200	2,24‰	2,88‰	25 600	2,32‰	2,89‰
Martinique	400	2,56‰	2,21‰	400	2,01‰	2,02‰	800	2,25‰	2,07‰
Mayotte	< 100	0,92‰	2,25‰	< 100	0,63‰	1,68‰	< 100	0,76‰	2,07‰
Normandie	4 500	3,35‰	3,44‰	4 700	3,09‰	3,15‰	9 200	3,21‰	3,26‰
Nouvelle Aquitaine	6 900	3,08‰	2,73‰	7 100	2,67‰	2,41‰	14 000	2,86‰	2,54‰
Occitanie	6 100	2,65‰	2,46‰	6 200	2,31‰	2,25‰	12 200	2,47‰	2,34‰
Pays de la Loire	3 700	2,44‰	2,58‰	4 000	2,33‰	2,47‰	7 700	2,38‰	2,51‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 900	2,89‰	2,45‰	6 300	2,58‰	2,29‰	12 200	2,72‰	2,35‰
Réunion	900	2,18‰	3,68‰	1 100	2,41‰	4,78‰	2 000	2,30‰	4,25‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
 des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë par classe d'âge en 2018**

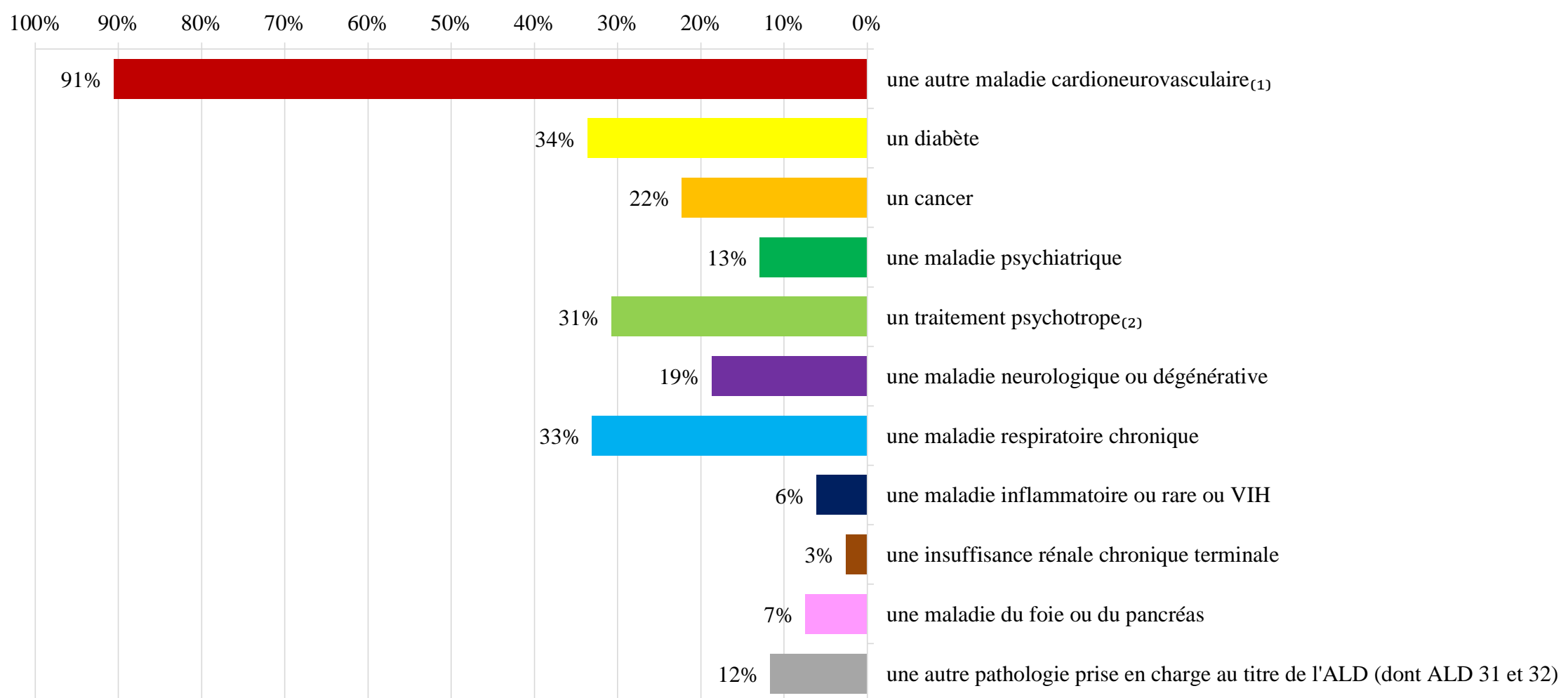
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	400	1 200	3 500	29 400	34 600
Effectif total	200	500	4 700	9 900	22 800	100 200	138 400
Taux brut	10,16%	8,81%	8,18%	11,94%	15,42%	29,34%	24,97%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë décédées en 2018 sont respectivement de 84 ans et de 87 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë,
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ dont 4,5% Syndrome coronarien aigu ; 41% Maladie coronarienne chronique ; 2,1% Accident vasculaire cérébral aigu ; 11,4% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 15,4% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 71,4% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 29% Maladie valvulaire ; 0,9% Embolie pulmonaire aiguë ; 6% Autres affections cardiovasculaires

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 474 millions d'euros (0,9%) sont attribués à la prise en charge pour insuffisance cardiaque aiguë :

- 343 millions d'euros pour les soins de ville (23%)
- 1 125 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (76%)
- 6 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (1%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 8 020 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) aiguë est de 2,55%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,03 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à l'insuffisance cardiaque (IC) aiguë est de 3,54%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 1,35%.